

Département  
de la MOSELLE

COMMUNE de LUTZELBOURG

Arrondissement  
de SARREBOURG

## Procès-verbal

### des délibérations du Conseil Municipal

Conseillers élus:  
15

Conseillers

*Séance du 3 décembre 2021*

en fonction  
13

*Convocation en date du 27 novembre 2021*

Sous la présidence de Monsieur Grégoire Perry, Maire

Conseillers  
présents : 10

#### Membres présents :

BLETTNER Claude	1ère adjointe	MEYER Jérôme	Conseiller municipal
MARTY Richard	2ème adjoint	BLANCHE Raymond	Conseiller municipal
MARTIN Gérard	Conseiller municipal	VILLARD Antoine	Conseiller municipal
BRUNNER Jocelyne	Conseillère municipale	STUTZMANN Chantal	Conseillère municipale
HAMM Fabienne	Conseillère municipale		

**Membres absents excusés :** Magali TASSERA  
GIGAND Maëlle a donné procuration à Grégoire PERRY-  
Lisa TRILLAUD a donné procuration à Fabienne HAMM

#### Délibération N°2021-12- 1

##### Objet : Désignation du secrétaire de séance.

Aucun conseiller ne voulant être secrétaire de séance, le maire propose Madame Véronique Kremer comme secrétaire de séance, le conseil approuve cette proposition.

#### Délibération N°2021-12-2

##### Points sur les dossiers en cours

Suite à la réunion de la commission de travaux avec Monsieur Vogt (CV Ingénierie), il a été décidé de l'agencement d'une zone de rencontre (zone où les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée) dans l'hyper-centre du village ainsi que d'aménagements de stationnement route de Saverne.

### Restaurant « Du panier à la table »

- Un nouveau projet est en cours de validation, celui-ci sera présenté à l'architecte des Bâtiments de France le 9 décembre prochain.

### Délibération N°2021-12-3

Objet : Convention avec Madame Villemin- point ajourné.

Le conseil municipal a appris que Madame Angélique Villemin, commerçante, à l'origine de la création du commerce du « (Le) Panier de la ménagère » et de celui du « (Le) Panier à la table », ne souhaitait plus proroger la convention qui lui permettait d'occuper la cuisine du restaurant de l'ancien « Bierstub d'Eselsbahn », propriété de la commune, le temps que les travaux de réhabilitation commencent.

Il accepte sa décision en la regrettant toutefois, considérant l'intérêt commun que représente cette location, à savoir l'assurance d'un confort de travail pour la restauratrice mais aussi des retombées en termes de dynamique commerciale pour la commune.

Il souhaite l'assurer de sa confiance et espère que la suite de l'histoire de l'établissement se construira avec elle, comme cela avait été convenu au moment de la signature de la convention d'occupation de la terrasse extérieure durant la saison estivale passée.

### Délibération N°2021-12-4

Objet: Adhésion à l'association pour le Développement et la promotion du Tourisme Fluvial

Le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à l'association pour le Développement et la promotion du Tourisme Fluvial. La cotisation s'élève à 50 € majorée de 25 € pour la 1<sup>ère</sup> année

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, donne son accord sur cette proposition.

### Délibération N°2021-12-5

Objet : Nouvelle tarification du service périscolaire

Après concertation des représentants des communes du RPI et dans un souci d'accessibilité du service aux plus démunis, la nouvelle grille tarifaire, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2022, s'établit comme suit :

Tranches de quotient familial CAF pour les allocataires - Impôts pour les non allocataires		1601 € et +	De 1401 à 1600 €	De 1201 à 1400 €	De 1001 à 1200 €	De 801 à 1000 €	De 601 à 800 €	Moins de 600 €
Réduction appliquée		Tarif de base	2%	5%	15%	30%	45%	60%
Matin	Extérieurs	3,00 €	2,94 €	2,85 €	2,55 €	2,10 €	1,65 €	1,20 €
	Habitants RPI	2,00 €	1,96 €	1,90 €	1,70 €	1,40 €	1,10 €	0,80 €
Midi	Extérieurs	12,00 €	11,76 €	11,40 €	10,20 €	8,40 €	6,60 €	4,80 €
	Habitants RPI	8,50 €	8,33 €	8,08 €	7,23 €	5,95 €	4,68 €	3,40 €
Midi	Extérieurs	7,00 €	6,86 €	6,65 €	5,95 €	4,90 €	3,85 €	2,80 €
	Habitants RPI	3,50 €	3,43 €	3,33 €	2,98 €	2,45 €	1,93 €	1,40 €
Soir	Extérieurs	5,50 €	5,39 €	5,23 €	4,68 €	3,85 €	3,03 €	2,20 €
	Habitants RPI	3,50 €	3,43 €	3,33 €	2,98 €	2,45 €	1,93 €	1,40 €
Forfait journée	Extérieurs	17,50 €	17,15 €	16,63 €	14,88 €	12,25 €	9,63 €	7,00 €
	Habitants RPI	13,00 €	12,74 €	12,35 €	11,05 €	9,10 €	7,15 €	5,20 €
Forfait journée	Extérieurs	12,50 €	12,25 €	11,88 €	10,63 €	8,75 €	6,88 €	5,00 €
	Habitants RPI	8,00 €	7,84 €	7,60 €	6,80 €	5,60 €	4,40 €	3,20 €
Mercredis récréatifs Journée	Extérieurs	20,00 €	19,60 €	19,00 €	17,00 €	14,00 €	11,00 €	8,00 €
	Habitants RPI	15,00 €	14,70 €	14,25 €	12,75 €	10,50 €	8,25 €	6,00 €
Mercredi récréatif demi-journée	Extérieurs	10,00 €	9,80 €	9,50 €	8,50 €	7,00 €	5,50 €	4,00 €
	Habitants RPI	7,50 €	7,35 €	7,13 €	6,38 €	5,25 €	4,13 €	3,00 €
Pénalités pour retard				5,00				

### Délibération N°2021-12-6

Objet: Modification budgétaire n°2- service périscolaire

Le conseil municipal à l'unanimité vote la modification budgétaire suivante :

#### Section de fonctionnement

Dépenses

C/60623

+ 2 000.00 €

Recettes

C/7067

+ 2 000.00 €

### Délibération N°2021-12-7

Objet: Modification budgétaire n°2- budget général

Le conseil municipal à l'unanimité vote la modification budgétaire suivante :

#### Section de fonctionnement

Dépenses

C/61523

+ 22 000.00 €

C/023

+ 22 000.00 €

#### Section d'investissement

C/2315

- 22 000.00 €

C/021

- 22 000.00 €

Fait et délibéré à LUTZELBOURG, les jours, mois et an susdits. Tous les membres présents ont signé au registre.  
Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie.

Pour copie conforme  
LUTZELBOURG, le 3 décembre 2021  
Le Maire.

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LUTZELBOURG' at the top and 'MOSELLE' at the bottom, with a central emblem. A small number '3' is visible at the bottom right of the stamp.